

GENEVIÈVE PAQUET

AVOCATE
327, BOUL. CURÉ-LABELLE
SUITE 104
LAVAL (QUÉ.) H7P 2P2
TÉLÉPHONE : 514 972 8275
TÉLÉCOPIE : 514 352 6796
COURRIEL : genevieve_paquet@videotron.ca

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉLÉPHONE : 514 849 4007
TÉLÉCOPIE : 514 849 2195
COURRIEL : energie @ mlink.net

Montréal, le 26 août 2010

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3740-2010 (Cause tarifaire 2011-2012 d'Hydro-Québec Distribution).
Lettre du Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME), de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) faisant état de démarches communes en efficience des interventions.

Il nous fait plaisir d'informer la Régie de l'énergie des démarches communes en efficience et des interventions qu'ont effectuées le *Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)*, l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* au cours des dernières semaines, en ce qui a trait à des dossiers récemment présentés devant la Régie de l'énergie.

Le GRAME et SÉ-AQLPA sont bien conscients de la situation budgétaire actuelle du Québec et des démarches amorcées depuis plusieurs années par la Régie de l'énergie en vue d'accroître l'efficience de la régulation, tant en ce qui concerne les budgets et activités des entités assujetties qu'en ce qui concerne la démarche régulatoire elle-même.

Leurs représentants ont également pris connaissance des correspondances adressées par la Régie les 28 et 29 juillet dernier invitant tant les assujettis que les intervenants à accroître leur efficience dans le cadre de leur participation à ce processus régulatoire et suggérant diverses pistes à cet effet.

Dans l'esprit de ces correspondances, l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* ont initié des démarches aux fins d'inviter notamment le GRAME à examiner les diverses mesures conjointes qui pourraient être mises en œuvre afin de répondre positivement à cette demande d'efficience accrue de la part de la Régie dans les différents dossiers.

C'est dans ce cadre qu'il nous avait déjà fait plaisir d'informer le Tribunal le 13 août dernier, dans un premier temps, d'une entente qui avait été convenue entre le *Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)*, l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* quant à un partage des sujets au dossier R-3739-2010 (Investissements 2011 d'Hydro-Québec TransÉnergie).

Le présent dossier R-3740-2010 (Cause tarifaire 2011-2012 d'Hydro-Québec Distribution) constitue un second dossier où des démarches d'efficience sont entreprises, entre le *Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)*, l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*.

Aux fins d'élaborer cette entente, le GRAME et SÉ-AQLPA ont examiné diverses options de travail en commun dans ce dossier et cherché à évaluer leurs avantages ou inconvénients et leur réalisme :

- ❑ Une intervention entièrement commune;
- ❑ Deux interventions distinctes, avec partage de sujets ou partage de preuve entre les intervenants, de manière à éviter la duplication;
- ❑ Deux interventions distinctes, avec une preuve en partie commune sur les questions sur lesquelles les orientations des divers intervenants convergent, accompagnée d'une preuve en partie distincte (soit pour exprimer des positions divergentes, soit en raison d'un partage de sujets).

C'est cette troisième option plus complexe que le GRAME et SÉ-AQLPA ont retenu pour leurs demandes d'intervention au présent dossier, tel qu'il apparaît au tableau suivant :

| ENJEUX | TRAITEMENT DE CHAQUE ENJEU |
|--|---|
| La prévision de la demande de 2011-12 (B-1, HQD-2 docs 1 et 2) et la disposition ponctuelle du compte de nivellement en lien avec les conditions climatiques exceptionnelles de 2010 (B-1, HQD-7 doc. 11 et B-1, HQD-8 doc.7). | Ce sujet sera traité par une preuve d'expertise de SÉ-AQLPA |
| Les moyens d'approvisionnement et le programme d'achat (B-1, HQD-5, docs. 1, 2 et B-1, HQD-3, doc. 2, page 6). Notamment les coûts associés aux stratégies de gestion des approvisionnements et des surplus, dont la transaction financière HQD-HQP (B-1, HQD-5, doc. 2, pages 6-7) | Ce sujet sera traité par le GRAME |

| | |
|--|--|
| <p>Les indicateurs d'efficience (B-1, HQD-7, doc. 2).</p> | <p>Preuve commune de GRAME et SÉ-AQLPA avec proposition d'indicateurs environnementaux.</p> |
| <p>Certains budgets d'éléments spécifiques à portée environnementale et les critères de leur reclassement éventuel comme charges régulières (B-1, HQD-7, doc. 1) :</p> | <p>Preuve de SÉ-AQLPA sur les principes guidant le reclassement.</p> <p>Preuve de SÉ-AQLPA sur la maîtrise de la végétation (B-1, HQD-7 doc. 4).</p> <p>Preuve de GRAME en appui à l'ajout de la nouvelle charge spéciale de Protection de l'environnement (B-1, HQD-7 doc. 1 p. 12).</p> <p>Preuve de SÉ-AQLPA sur la capitalisation des charges de préparation LAD (B-1, HQD-7 doc. 4).</p> <p>Preuve du GRAME d'opposition au reclassement de la Gestion des cours d'entreposage de poteaux et sur les dépenses relatives à l'inspection et au retraitement des poteaux de bois (B-1, HQD-7 doc. 1 p. 15 et Annexe D, Page 35).</p> <p>Preuve commune du GRAME et de SÉ-AQLPA d'appui aux dépenses relatives à l'électrification du transport collectif (B-1, HQD-7 doc. 1 p 16), lesquelles devraient rester un budget spécifique.</p> |
| <p>La sagesse ou non de la baisse des investissements de HQD en maintien des actifs ; la mise en place de mécanismes de gestion (B-1, HQD-8, doc. 5).</p> | <p>Possibilité de preuve commune du GRAME et de SÉ-AQLPA ou de deux preuves complémentaires, avec partage des sous-thèmes.</p> |

| | |
|--|---|
| Le PGEE (B-1, HQD-8, doc. 8), incluant les éléments identifiés aux faits saillants : les programmes CII et INDUSTRIELS, le programme Développement Urbain Durable (DUD), Suite de la géothermie, Bi-énergie, Évaluation des programmes (robustesse). | Preuve commune du GRAME et de SÉ-AQLPA, dans la mesure où, après étude, les organismes jugent qu'un texte commun peut effectivement être déposé. Un travail de concertation préalable sera nécessaire afin de s'assurer que les positions sont bien communes entre les intervenants. Au besoin, une combinaison de preuve commune ou de preuves distinctes pourrait aussi être envisagée. |
| Le tarif heure juste (B-1, HQD-12, doc. 6). | Preuves distinctes GRAME et SÉ-AQLPA. |
| Le rapport sur le tarif à paliers (B-1, HQD-12, doc. 7). | Preuve de SÉ-AQLPA (possiblement en commun avec le GRAME). |
| Proposition visant la tarification de Shefferville aux taux du Sud (B-1, HQD-12, doc. 5) | Preuve commune du GRAME et de SÉ-AQLPA qui sera assez brève, en appui à HQD. |

Des demandes d'intervention respectives sont donc déposées ce jour par le GRAME et SÉ-AQLPA au dossier R-3740-2010, reflétant ce partage.

Il a aussi été convenu que, de manière informelle, le GRAME et SÉ-AQLPA pourront communiquer entre eux des suggestions mutuelles aux fins du contenu de leurs preuves distinctes respectives, mais que chacune de ces preuves restera propre à l'organisme qui la déposera.

De plus, *dans leurs argumentations respectives*, le GRAME et SÉ-AQLPA pourront au besoin appuyer les preuves de l'autre (ou selon le cas ne pas les appuyer ou y apporter des nuances).

Il nous fera plaisir de faire part à la Régie, en temps opportun, de la poursuite de nos démarches pour une efficience accrue dans d'autres dossiers également.

Nous avons aussi convenu d'examiner au cours des prochaines semaines si des possibilités supplémentaires d'efficience se présentent, notamment avec d'autres intervenants avec lesquels certains contacts ont déjà été entamés à ce sujet.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Geneviève Paquet, LL. B.
Procureure du *Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)*



Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse.